

Section de Savoie

GT Sortiesco et GENIE

14/02/2020

Ce groupe de travail s'est tenu à la demande des organisations syndicales.

En effet, le SE-UNSA avait réagi dès l'annonce de la mise en place de Sortiesco et GENIE en dénonçant la surcharge de travail pour les directeurs d'école, à l'heure de la simplification des tâches administratives...2 nouveaux logiciels, à la rentrée, dont l'appropriation incombe aux directeurs sur temps personnel, ça faisait beaucoup !!!

Ce groupe de travail, en présence de Mme HENRIET, de la DSI et de M. Vincent, CPC en Haute-Savoie, à l'origine de la création de ces applications, avait pour but de « réconcilier » les directeurs (et les enseignants), « rétifs » (plus que leurs homologues Hauts-Savoyards, il paraît !).

Le SE-UNSA rappelle qu'en Savoie, 54% des écoles comportent entre 1 et 3 classes et n'ont, de fait, pas de temps de décharge...ce qui pourrait expliquer ces différences !

Concernant Sortiesco :

Le bilan de ce groupe de travail est mitigé : s'il est évident que l'application Sortiesco a beaucoup évolué depuis le mois de septembre, en réduisant au maximum les champs obligatoires (Date / Thème (activités sportives...) /Enseignant référent avec coordonnées téléphoniques et mail (par défaut, celles de l'école) /Type de sortie (occasionnelle, régulière, facultative) / Nombre d'enfants/ Classe), il reste un outil surtout à destination de la hiérarchie, qui souhaite connaître « en gros » combien d'adultes et d'enfants sont concernés par la sortie et où ils se trouvent (la « traçabilité des mouvements d'enfants »). Concernant l'effectif participant, on peut prévoir 100% des élèves et valider en l'état ; pour les encadrants, si on ne veut pas avoir à changer à la dernière minute, on peut écrire PARENT 1, PARENT 2....

Pour le Se-UNSA, le directeur, lui, a besoin de savoir exactement combien d'enfants, combien d'adultes et qui ils sont au moment de la sortie, ce qui, faute de temps, pourra difficilement se faire le jour-même. Il devra donc continuer à utiliser la version papier traditionnelle, ou imprimer le PDF extrait de Sortiesco qui, à l'heure actuelle, comporte 7 pages, mais devrait finalement revêtir d'ici peu (d'après la DSI) le même format que la traditionnelle Annexe 1. A suivre donc...

Ce temps d'échange a mis en évidence le besoin crucial de formation et d'accompagnement des directeurs (et des enseignants, puisqu'ils sont censés remplir Sortiesco eux aussi !).

Une fois encore, le SE-UNSA regrette que le problème soit pris à l'envers :

- les applications doivent engendrer une simplification et non pas un alourdissement des tâches.
- la formation des enseignants doit être un préalable à l'utilisation de toute nouvelle application (ce qui a été le cas en Haute-Savoie, département pilote, où les enseignants et directeurs utilisent Sortiesco). Ceci pour éviter ensuite d'avoir à éteindre l'incendie...

Section de Savoie

En conclusion, le SE-UNSA rappelle que le formulaire papier constitue la seule obligation légale et continuera à soutenir les collègues qui l'utiliseront.

Pour autant, pour qui voudrait bien s'y mettre et avec un peu de formation..., des fonctions intéressantes comme la duplication des sorties, des encadrants, la gestion des avenants a posteriori... sont susceptibles, à terme, de faire gagner du temps !

Concernant GENIE :

Quelques points précis ont été abordés :

- La responsabilité de l'honorabilité est désormais portée par le DASEN. Elle est vérifiée chaque année, de date à date.
- La carte d'identité est nécessaire uniquement la 1^{ère} année, dans le but d'avoir l'identité exacte, pour procéder aux vérifications. Elle n'est pas conservée.
- L'agrément est valable 5 pour l'année scolaire en cours, + 4 années supplémentaires, reconductible si l'honorabilité est vérifiée. Un PE en activité est agréé, de fait ; idem pour les PE EPS. Ils sont validés sur titre.

Conseil de la DSI : Pour les futurs retraités de l'enseignement qui souhaitent encadrer, faire une demande d'agrément la dernière année, qui sera valable 5 ans.

Dans les modifications apportées, il y aura possibilité d'exporter la liste des bénévoles agréés par activité.

Les élus du personnel regrettent que l'agrément ne soit pas valable sur une scolarité complète (8 ans, au lieu de 5 ans). Le CPC de Haute-Savoie explique que le texte est co-écrit avec le Ministère Jeunesse et Sports, qui a insisté sur ce point.

Quelques points techniques concernant GENIE

- En Savoie, l'application GENIE est réservée aux directeurs : les PE ne peuvent pas inscrire des bénévoles.
- Il est inutile de faire vérifier l'honorabilité de tous les encadrants, seulement ceux qui accompagnent les activités sportives !
- On peut vérifier les EAPS (personnes ayant une carte professionnelle) et les intervenants extérieurs (liens actifs dans l'application).
- On peut inscrire des parents en avance pour une session non programmée, et valider lorsque les dates sont communiquées.

La documentation d'aide a été mise à jour.

Encore une fois, une nouvelle application sans formation préalable des directeurs.trices...